

# Le rachat de trimestres

Le rachat de trimestres manquants est possible à divers tarifs, taux et en nombre variable selon les cas de figure. Les principaux sont cités ci-dessous. Vous aurez tous les détails sur les sites de [lassuranceretraite.fr](http://lassuranceretraite.fr) pour les contractuels et de [fonction-publique.gouv.fr](http://fonction-publique.gouv.fr) pour les titulaires.

- Années d'études supérieures validées par un diplôme : 12 trimestres
- Stages d'études universitaires rémunérés de 2 mois minimum : 2 trimestres
- Apprentissage sous contrat : 4 trimestres
- Périodes salariées à l'étranger sous condition d'affiliation à un régime obligatoire français d'assurance maladie pendant au moins 5 ans : rachat du nombre de trimestres équivalent à la période exercée.
- Exercice bénévole de tierce personne auprès d'un membre de votre famille invalide
- Assistant(e) maternel(le) entre 1975 et 1990 inclus et révolus : 12 trimestres